

CONTRAT D'APPORT EN NATURE DES TITRES
SOCIAUX DES SOCIETES SUIVANTES :

- SARL 2PLT SERVICES
- SARL NEW PIC SPORTS
 - SCI VICSY

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

. Madame Sylvie, Caroline PROME épouse CARRILLO

Née le 24 Mai 1983 à Montpellier (34)

Demeurant 64, Avenue Jacques Gaffinel – 34270 VALFAUNES

De nationalité Française

Mariée à Monsieur Vincent CARRILLO en la mairie de FONTANES (34), sous le régime de la séparation des biens suivant l'acte de mariage rédigé par Maître Laurent PICOLLET

Notaire à PRADES LE LEZ (34) en date du 16 Mai 2014, préalablement à leur union célébrée le 7 Juin 2014.

ET,

. Monsieur Vincent CARRILLO

Né le 14 Juin 1984 à Montpellier (34)

Demeurant 64, Avenue Jacques Gaffinel – 34270 VALFAUNES

De nationalité française

Marié à Madame Sylvie, Caroline PROME épouse CARRILLO en la mairie de FONTANES (34), sous le régime de la séparation des biens suivant l'acte de mariage rédigé par Maître Laurent PICOLLET

Notaire à PRADES LE LEZ (34) en date du 16 Mai 2014, préalablement à leur union célébrée le 7 Juin 2014.

**Ci-après dénommé "les Apporteurs",
D'une part,**

ET

. La SARL Groupe CLARYO, Société à Responsabilité Limitée en cours de formation, dont le siège social sera au 64, Avenue Jacques Gaffinel – 34270 VALFAUNES, représentée par son futur Cogérant, Monsieur Vincent CARRILLO dûment habilité à l'effet des présentes.

**Ci-après dénommé "la Société bénéficiaire",
D'autre part,**

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les Apporteurs envisagent d'apporter au Bénéficiaire la pleine propriété de :

Concernant Monsieur Vincent CARRILLO :

- ❧ CENT (100) parts sociales de la SARL 2PLT SERVICES, représentant 100 % du capital social et des droits de vote de la SARL 2PLT SERVICES ;
- ❧ MILLE (1.000) parts sociales de la SARL NEW PIC SPORTS, représentant 100 % du capital social et des droits de vote de la SARL NEW PIC SPORTS ;
- ❧ QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) parts sociales de la SCI VICSY, représentant 49,5 % du capital social et des droits de vote de la SCI VISCY.

Concernant Madame Sylvie PROME épouse CARRILLO :

- ❧ QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) parts sociales de la SCI VISCY, représentant 49,5 % du capital social et des droits de vote de la SCI VISCY.

L'ensemble de ces parts sociales ci-après désignées (les « **Apports** »).

Les associés du Bénéficiaire ont désigné, par une délibération prise par acte sous seing privé en date du 19 Décembre 2025, la société SAS OLIVER ET ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé Zac Bonne Source, 9, Rue Ernest Cognacq – 11100 NARBONNE, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Narbonne sous le numéro unique d'identification 399.067.230. commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, en qualité de commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur des apports en nature, conformément aux dispositions de l'article L. 223-9 du Code de commerce.

C'est dans ce contexte que les Parties se sont rapprochées afin de formaliser, dans le présent contrat d'apport en nature (le « **Contrat d'Apports** »), les conditions et modalités des Apports.

CECI RAPPELE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRESENTATION DES SOCIETES APPORTEES

A. La société 2PLT SERVICES

La société 2PLT SERVICES est une société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 64, Avenue Jacques Gaffinel – 34270 VALFAUNES, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 922.564.562.

Elle a pour objet social, en France et dans tout pays étranger, les activités suivantes :

- . Travaux de plâtrerie ;
- . Sous traitance de toutes tâches rattachées aux travaux de plâtrerie ;
- . La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- . Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

B. La société NEW PIC SPORTS

La société NEW PIC SPORTS est une société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 20.000 euros, dont le siège social est situé au 3, Rue des Orgueilleux – 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 801.821.570.

Elle a pour objet social, en France et dans tout pays étranger, les activités suivantes :

- . Exploitation de salles de sport : fitness, aérobic, détente, relaxation, remise en forme, stretching, musculation et renforcement musculaire, cours de danse diverses, cours sportifs, coaching ;
- . Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- . La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création d'acquisition de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

C. La société VICSY

La société VICSY est une société civile immobilière au capital de 200 euros, dont le siège social est situé au 3, Rue des Orgueilleux – 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 904.877.008.

Elle a pour objet social, en France et dans tout pays étranger, les activités suivantes :

L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

ARTICLE 2 – PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire est une société à responsabilité limitée en cours de formation, dont le siège social sera situé 64, Avenue Jacques Gaffinel – 34270 VALFAUNES.

Elle a pour objet, tant en France qu'à l'étranger les activités suivantes :

. La participation active à la conduite de la politique de son groupe (détermination de la politique générale du groupe, définition des orientations stratégiques des activités de groupe) constitué de société contrôlées directement ou indirectement, et le cas échéant et à titre purement interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers (notamment la gestion de la trésorerie des sociétés du groupe) et immobiliers ;

. La participation de la Société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,

. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

ARTICLE 3 – DETERMINATION DES APPORTS

Sous la seule réserve de la réalisation de la condition suspensive stipulée à l'Article 7 ci-après, Les Apporteurs apportent au Bénéficiaire, qui l'accepte, dans les conditions ordinaires de fait et de droit et selon les modalités stipulées aux présentes :

- . 100 parts sociales de 2PLT SERVICES ;
 - . 1.000 parts sociales de NEW PIC SPORTS ;
 - . 198 parts sociales de VICSY.
- (les « Titres Apportés »).

ARTICLE 4 – EVALUATION DES APPORTS

La valeur de la totalité des Titres Apportés, objet du présent Apport a été arrêtée par le Commissaire aux apports dans son rapport annexé aux présentes à la somme de TROIS CENT QUATORZE MILLE EUROS (314.000,00 euros) (la « **Valeur de l'Apport** »), soit la somme de :

. VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,00 euros) pour la totalité des 100 parts sociales de la société 2PLT SERVICES, soit la somme de DEUX CENT DIX EUROS (210,00 euros) par parts sociales ;

. DEUX CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENT TRENTE EUROS (260.330,00 euros) pour la totalité des 1.000 parts sociales de la société NEW PIC SPORTS, soit la somme de DEUX CENT SOIXANTE EUROS ET TRENTE TROIS CENTIMES (260,33 euros) par parts sociales ;

. TRENTE DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX EUROS (32.670,00 euros) pour la totalité des 198 parts sociales de la société VICSY, soit la somme de CENT SOIXANTE CINQ EUROS (165,00 euros) par parts sociales.

ARTICLE 5 – REMUNERATION DE L'APPORT

Les Apports, évalués à la somme de TROIS CENT QUATORZE MILLE EUROS (314.000,00 euros) sont consentis et acceptés moyennant la création par le Bénéficiaire de 314.000 parts sociales du Bénéficiaire d'UN euro (1,00 euro) de valeur nominale chacune, entièrement attribuées aux Apporteurs.

Les 314.000 parts sociales du Bénéficiaire ainsi créées et attribuées aux Apporteurs sont ci-après désignées les « **Titres Emis** » et répartis aux Apporteurs dans les proportions suivantes :

	Monsieur Vincent CARRILLO			Madame Sylvie PROME épouse CARRILLO		
	Titres apportés	Valeur	Titres émis	Titres apportés	Valeur	Titres émis
2PLT SERVICES	100	21.000,00 €	21.000	-	-	-
NEW PIC SPORTS	1.000	260.330,00 €	260.330	-	-	-
VICSY	99	16.335,00 €	16.335	99	16.335,00€	16.335
TOTAUX		297.665,00 €	297.665		16.335,00€	16.335

. A raison de 297.665 parts sociales attribuées à Monsieur Vincent CARRILLO ;

. A raison de 16.335 parts sociales attribuées à Madame Sylvie PROME épouse CARRILLO.

Les Titres Emis seront entièrement libérés dès la constitution du Bénéficiaire.

Les Titres Emis seront soumis à toutes les dispositions statutaires du Bénéficiaire qui leur sont respectivement applicables et dont Les Apporteurs déclarent avoir pris connaissance.

ARTICLE 6 – AGREMENT DE L'APPORT

. Aux termes d'une décision en date du 2 Février 2026 l'Associé Unique de la société 2PLT SERVICES, a agréé expressément la société Groupe CLARYO en qualité de nouvelle associée unique et a décidé la modification corrélative des statuts.

. Aux termes d'une décision en date du 2 Février 2026 l'Associé Unique de la société NEW PIC SPORTS, a agréé expressément la société Groupe CLARYO en qualité de nouvelle associée unique et a décidé la modification corrélative des statuts.

. Aux termes d'une délibération en date du 2 Février 2026 la collectivité des associés de la société VICSY, a agréé expressément la société Groupe CLARYO en qualité de nouvelle associée et a décidé la modification corrélative des statuts.

ARTICLE 7 – CONDITION SUSPENSIVE

La réalisation des Apports au profit du Bénéficiaire est soumise à la réalisation de la condition suspensive suivante : l'immatriculation du Bénéficiaire auprès du registre du commerce et des sociétés.

La réalisation de la condition suspensive devra intervenir au plus tard le 31 Décembre 2026 à minuit ; à défaut, le Contrat d'Apports sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 8 – DECLARATIONS DES APORTEURS

Les Apporteurs déclarent et garantissent qu'à la date des présentes :

- Ils sont pleinement et régulièrement propriétaires des Titres Apportés ;
- Ils ont tous pouvoirs et capacité aux fins des présentes ;
- les sociétés dont les droits sociaux sont apportés n'ont jamais été et ne sont pas en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire, et ne font pas l'objet d'une procédure de règlement amiable ;
- les Titres Apportés sont libres de toute sûreté de toute nature, telle que, et sans que cette énumération soit limitative, nantissement, privilège, ou tout autre droit susceptible de s'opposer à leur libre disposition, d'en réduire la valeur ou d'en limiter la jouissance.

Les Apporteurs s'interdisent, jusqu'à la date de réalisation définitive de l'Apport, de céder ou de nantir les Titres Apportés.

ARTICLE 9 – PROPRIETE ET JOUISSANCE

A compter de la réalisation des Apports, à la suite de la réalisation de la condition suspensive visée à l'article 7 :

- Les Apporteurs auront la propriété et la jouissance des Titres Emis qui leurs reviennent ;
- le Bénéficiaire aura la pleine propriété des Titres Apportés et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux Titres Apportés.

Chacune des Parties effectuera, pour ce qui la concerne, les formalités de dépôt et de publicité qui seraient, le cas échéant, exigées par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 – REITERATION DIVERSES

Les Apporteurs s'engagent à première demande du Bénéficiaire, à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires pour faire opérer la transmission des Titres Apportés.

ARTICLE 11 – AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment expressément, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

ARTICLE 12 – FRAIS ET DROITS

Tous les frais et droits des présentes seront à la charge du Bénéficiaire ainsi que son représentant s'y oblige.

ARTICLE 13 - PREAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du Contrat d'Apport.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE – CLAUSE DE JURIDICTION

Le Contrat d'Apport est exclusivement régi et interprété selon la loi française.

Tous les litiges résultant de ou relatifs au présent Contrat d'Apport seront soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Montpellier.

ARTICLE 15 - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés dès à présent aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de l'Apport aux fins d'accomplissement des formalités légales prescrites.

Fait à VALFAUNES,
Le 2 Février 2026
En 4 originaux

L'Apporteur
Sylvie PROME épouse CARRILLO

L'Apporteur
Vincent CARRILLO

La Société Bénéficiaire
SARL Groupe CLARYO



GROUPE CLARYO

SARL en cours de constitution

au capital de 314 000 Euros

Siège social : 64 Avenue Jacques Gaffinel

34 270 – VALFAUNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EFFECTUES

A LA SARL GROUPE CLARYO

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par la décision unanime des associés en date du 19 décembre 2025, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur de l'apport devant être fait à la société à responsabilité limitée en cours de formation Groupe CLARYO, sise 64 Avenue Jacques Gaffinel à VALFAUNES (34 270) par :

Madame Sylvie, Caroline PROME épouse CARRILLO

Née le 24 Mai 1983 à MONTPELLIER (34),

Demeurant 64 Avenue Jacques Gaffinel à VALFAUNES (34 270),

De nationalité française,

Mariée à Monsieur Vincent CARRILLO en la mairie de FONTANES (30), sous le régime de la séparation des biens suivant l'acte de mariage rédigé par Maître Laurent PICOLLET, Notaire à PRADES LE LEZ (34) en date du 16 mai 2014, préalablement à leur union célébrée le 07 juin 2014.

Et

Monsieur Vincent CARRILLO,
Né le 14 juin 1984 à MONTPELLIER (34),
Demeurant 64 Avenue Jacques Gaffinel à VALFAUNES (34 270),
De nationalité française,
Marié à Madame Sylvie, Caroline PROMÉ épouse CARRILLO en la mairie de
FONTANES (30), sous le régime de la séparation des biens suivant l'acte de mariage
rédigé par Maître Laurent PICOLLET Notaire à PRADE LE LEZ (34) en date du 16
mai 2014, préalablement à leur union célébrée le 07 juin 2014.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L. 223-9 et R. 223-6,
du Code de commerce.

I. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

1 - L'opération

Monsieur Vincent CARRILLO souhaite faire apport à la société GROUPE CLARYO des 100 parts sociales qu'il détient personnellement dans la SARL 2PLT SERVICES, des 1 000 parts sociales qu'il détient personnellement de la SARL NEW PIC SPORTS et des 99 parts sociales qu'il détient personnellement de La SCI VICSY.

Madame Sylvie, Caroline PROMÉ épouse CARRILLO souhaite faire apport à la société GROUPE CLARYO des 99 parts sociales qu'elle détient personnellement dans la SCI VICSY.

L'opération projetée permettra à la société GROUPE CLARYO, suite aux apports en nature de Monsieur Vincent CARRILLO et de Madame Sylvie CARRILLO des 100 parts sociales de la SARL 2PLT SERVICES, des 1 000 parts sociales de la SARL NEW PIC SPORTS et des 198 parts sociales de la SCI VICSY, de faciliter les prises de participations dans toutes entreprises ou sociétés.

De plus suite à ces apports en nature la société GROUPE CLARYO détiendra 100 % du capital de la SARL 2PLT SERVICES, 100 % de la SARL NEW PIC SPORTS et 99 % du capital de la SCI VICSY.

2 - Société bénéficiaire de l'apport

La société GROUPE CLARYO, société à responsabilité limitée au capital social de Trois cent Quatorze mille Euros (314 000 €) divisé Trois cent Quatorze mille parts sociales (314 000) de Un Euro (1 €) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie,

intégralement libérées ; société dont le siège social est situé 64 Avenue Jacques Gaffinel à VALFAUNES (34 270).

La société GROUPE CLARYO est en cours de constitution et sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER lors de l'apport en nature.

La société GROUPE CLARYO sera administrée par Monsieur Vincent CARRILLO en qualité de Gérant sans limitation de durée.

La Société aura pour objet en France et à l'étranger :

- La participation active à la conduite de la politique de son groupe (détermination de la politique générale du groupe, définition des orientations stratégiques des activités de groupe) constitué de sociétés contrôlées directement ou indirectement, et le cas échéant et à titre purement interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers (notamment la gestion de la trésorerie des sociétés du groupe) et immobiliers ;

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,

- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

II. DESCRIPTION DES APPORTS REALISES PAR MONSIEUR ET MADAME CARRILLO

1- Apport réalisé par Monsieur Vincent CARRILLO

Monsieur Vincent CARRILLO détient personnellement 100 parts sociale de la SARL 2PLT SERVICES, 1 000 parts sociales de la SARL NEW PIC SPORTS et 100 parts sociales de la SCI VICSY.

Monsieur Vincent CARRILLO souhaite faire apport à la SARL GROUPE CLARYO des 100 parts sociales qu'il détient personnellement de la SARL 2PLT SERVICES, des 1 000 parts sociales qu'il détient personnellement de la SARL NEW PIC SPORTS et des 99 parts sociales qu'il détient personnellement de La SCI VICSY.

2- Apport réalisé par Madame Sylvie CARRILLO

Madame Sylvie CARRILLO détient personnellement 100 parts sociales de la SCI VICSY.

Madame Sylvie CARRILLO souhaite faire apport à la SARL GROUPE CLARYO des 99 parts de la SCI VICSY.

3- Caractéristiques de la SARL 2PLT SERVICES

- La SARL 2PLT SERVICES est une Société à responsabilité limitée.

- Capital social : 1 000 Euros composé de 100 parts de 10 Euros chacune.

Les 100 parts sociales de la SARL 2PLT SERVICES sont détenus par Monsieur Vincent CARRILLO associé unique.

- Siège social : 64 avenue Jacques Gaffinel à VALFAUNES (34 270).

- Objet social : la société a pour objet :

- Travaux de plâtrerie ;

- Sous-traitance de toutes tâches rattachées aux travaux de plâtrerie ;

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- La SARL 2PLT SERVICES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 922 564 562 depuis le 28 décembre 2022.

- La SARL 2PLT SERVICES est administrée par Monsieur Vincent CARRILLO en qualité de gérant.

4- Caractéristiques de la SARL NEW PIC SPORTS

- La société NEW PIC SPORTS est une Société à responsabilité limitée.
- Capital social : 20 000 Euros composé de 1 000 parts de 20 Euros chacune.

Les 1 000 parts sociales de la NEW PIC SPORTS sont détenus par Monsieur Vincent CARRILLO associé unique.

- Siège social : 3 rue des Orgueillous à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS (34 270).
- Objet social : la société a pour objet en France et dans tous pays :
 - Exploitation de salles de sport : fitness, aérobic, détente, relaxation, remise en forme, stretching, musculation et renforcement musculaire, cours de danse diverses, cours sportifs, coaching
 - Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
- La participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création d'acquisition de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- La société NEW PIC SPORTS est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 801 821 570, depuis le 05 mai 2014.

- La société NEW PIC SPORTS est administrée par Monsieur Vincent CARRILLO en qualité de Gérant.

5- Caractéristiques de la SCI VICSY

- La SCI VICSY est une Société civile immobilière.
- Capital social : 200 Euros composé de 200 parts de 1 Euro chacune.

La répartition du capital avant les apports en nature effectués par Monsieur et Madame Vincent CARRILLO se décompose de la façon suivante :

Monsieur Vincent CARRILLO	100 parts
Madame Sylvie CARRILLO	100 parts

- Siège social : 3 rue des Orgueillous à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS (34 270).
- Objet social : la société a pour objet :
 - L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location

et la vente (exceptionnelle) de tous bien et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

- Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

- Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

- En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

- La société SCI VICSY est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 904 877 008 depuis le 04 novembre 2021.

- La SCI VICSY est administrée par Madame Sylvie CARRILLO en qualité de Gérant.

6- Origine des titres apportés par Monsieur Vincent CARRILLO :

6-1 Apports des titres de la SARL 2PLT SERVICES

Lors de la constitution de la SARL 2PLT SERVICES en date du 19 décembre 2022 immatriculée au registre du Commerce de MONTPELLIER le 28 décembre 2022, Monsieur Vincent CARRILLO a effectué un apport en numéraire de 1 000 Euros et a reçu en contrepartie de son apport 100 parts sociales de 10 Euros de valeur nominale chacune.

Monsieur Vincent CARRILLO effectuera un apport en nature à la SARL GROUPE CLARYO des 100 parts sociales qu'il détient personnellement de la SARL 2PLT SERVICES.

6-2 Apports des titres de la NEW PIC SPORTS

Lors de la constitution de la NEW PIC SPORTS en date du 16 avril 2014 immatriculée au registre du Commerce de MONTPELLIER le 05 mai 2014, Monsieur Vincent CARRILLO a effectué un apport en numéraire de 20 000 Euros et a reçu en contrepartie de son apport 1 000 parts sociales de 20 Euros de valeur nominale chacune.

Monsieur Vincent CARRILLO effectuera un apport en nature à la SARL GROUPE CLARYO des 1 000 parts sociales qu'il détient personnellement de la SARL NEW PIC SPORTS.

6-3 Apports des titres de la SCI VICSY

Lors de la constitution de la SCI VICSY en date du 18 octobre 2021 immatriculée au registre du Commerce de MONTPELLIER le 04 novembre 2021, Monsieur Vincent CARRILLO a effectué un apport en numéraire de 100 Euros et a reçu en contrepartie de son apport 100 parts sociales de 1 Euro de valeur nominale chacune.

Monsieur Vincent CARRILLO effectuera un apport en nature à la SARL GROUPE CLARYO de 99 parts sociales qu'il détient personnellement de la SCI VICSY et conservera à titre personnel une part sociale de SCI VICSY.

7- Origine des parts sociales apportées par Madame Sylvie CARRILLO :

- Apports des titres de la SCI VICSY

Lors de la constitution de la SCI VICSY en date du 18 octobre 2021 immatriculée au registre du Commerce de MONTPELLIER le 04 novembre 2021, Madame Sylvie CARRILLO a effectué un apport en numéraire de 100 Euros et a reçu en contrepartie de son apport 100 parts sociales de 1 Euro de valeur nominale chacune.

Madame Sylvie CARRILLO effectuera un apport en nature à la SARL GROUPE CLARYO de 99 parts sociales qu'elle détient personnellement de la SCI VICSY et conservera à titre personnel une part sociale de SCI VICSY.

III - EVALUATION DES SOCIETES, SARL 2PLT SERVICES, SARL NEW PIC SPORTS ET DE LA SCI VICSY :

1- Evaluation de la SARL 2PLT SERVICES

L'évaluation de la pleine propriété de la totalité des 100 parts sociales de la SARL 2PLT SERVICES repose sur une évaluation effectuée par le cabinet FIDCEN MONTPELLIER sis à 411 rue Favre de Saint Castor à MONTPELLIER (34 080) sur la base de la situation nette comptable arrêtée au 31 décembre 2024 ; celle-ci se décompose de la façon suivante :

- Capital social	1 000 Euros
- Réserve légale.....	100 Euros
- Autres réserves.....	12 545 Euros
- Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.....	<u>7 673 Euros</u>
Actif net comptable	21 318 Euros

La valeur retenue de la pleine propriété des 100 parts sociales de la SARL 2PLT SERVICES a été arrêtée à la somme de 21 000 Euros, cette valeur n'est pas surévaluée par rapport à la valorisation effectué par le cabinet FIDCEN.

Conclusion :

La valeur de l'apport des 100 parts sociales de la SARL 2PLT SERVICES a été arrêtée à la somme de Vingt et Un Mille Euros.....21 000 Euros.

2- Evaluation de la SARL NEW PIC SPORTS

L'évaluation de la pleine propriété de la totalité des 1 000 parts sociales de la SARL NEW PIC SPORTS repose sur une évaluation effectuée par le cabinet FIDCEN MONTPELLIER sis à 411 rue Favre de Saint Castor à MONTPELLIER (34 080) sur la base de la situation nette comptable arrêtée au 30 juin 2025 majorée de la valorisation des éléments incorporels (fonds de commerce) ; celle-ci se décompose de la façon suivante :

- Capital social	20 000 Euros
- Réserve légale.....	2 000 Euros
- Autres réserves.....	9 979 Euros
- Report à nouveau débiteur.....	- 16 418 Euros
- Résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025.....	<u>7 434 Euros</u>
- Situation au 30 juin 2025.....	22 995 Euros
- Valorisation du fonds de commerce (1)	<u>239 276 Euros</u>
Valeur des 1 000 parts sociales de la SARL NEW PIC SPORTS	262 271 Euros

- (1) La valorisation du fonds de commerce repose sur le chiffre d'affaires à venir qui devrait progresser de façon significative au titre de l'exercice 2025/2026 suite aux travaux d'aménagement réalisés dans les locaux et à l'augmentation du nombre de nouveaux membres.

La valeur du fonds de commerce déterminée par le cabinet FIDCEN a été arrêtée sur la base de 66 % du chiffre d'affaires estimé au cours de la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

Le calcul de la valorisation du fonds de commerce se décompose de la façon suivante :

- chiffre d'affaires HT réalisé au cours de la période du 01/07/2025 au 31/12/2025, 181 270 Euros.

- chiffre d'affaires HT estimé pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2026 :
181 270 x 2 soit 362 540 Euros.

Valorisation du fonds de commerce ressort à 362 540 x 66 % = 239 276 Euros.

La valorisation retenue dans le cadre de l'apport des 1 000 parts sociales de la SARL NEW PIC SPORTS à la SARL GROUPE CLARYO s'élève à 260 330 Euros.

Le pourcentage de 66 % du chiffre d'affaires HT retenu pour l'évaluation du fonds de commerce nous semble correct ; en effet les ratios statistiques d'évaluation des fonds de commerce détaillés dans les ouvrages traitant d'évaluation des fonds de commerce et notamment du guide d'évaluation des baux commerciaux (Le Moniteur éditeurs) indiquent que pour l'activité salle de sport la valorisation du fonds de commerce est comprise dans une fourchette de 38% à 84% du chiffre d'affaires HT.

Conclusion :

La valeur de l'apport des 1 000 parts sociales de la SARL NEW PIC SPORTS a été arrêtée à la somme Deux Cent Soixante Mille Trois Cent Trente Euros.....260 330 Euros.

3- Evaluation de la SCI VICSY

L'évaluation de la pleine propriété de la totalité des 200 parts sociales de SCI VICSY repose sur une évaluation effectuée par le cabinet FIDCEN MONTPELLIER sis à 411 rue Favre de Saint Castor à MONTPELLIER (34 080) sur la base de la situation nette comptable arrêtée au 31 décembre 2024 actualisée de la valeur de l'ensemble immobilier en fonction des futurs loyers à percevoir ; celle-ci se décompose de la façon suivante :

- Capital social	200 Euros
- Réserve légale.....	20 Euros
- Report à nouveau débiteur.....	13 716 Euros
- Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.....	- 30 463 Euros
- Situation au 31 décembre 2024.....	- 16 527 Euros
- Déduction de l'actif immobilisé inscrit au bilan 31 décembre 2024.....	- 899 418 Euros
- Valorisation de l'immeuble en fonction des revenus des locations (1).....	+ 949 000 Euros
Valeur des 200 parts sociales de la SCI VICSY	33 055 Euros

(1) La valorisation en fonction des loyers a été déterminée sur la base de 10 ans de loyers.

La SCI VICSY perçoit actuellement trois loyers liés aux baux commerciaux suivants :

- bail commercial avec la SARL NEW PIC SPORTS..... 3 800 Euros mensuel
- bail commercial avec la SAS HORIZON PARAPENTE..... 1 300 Euros mensuel
- bail commercial avec Monsieur Loïc COSNIER PUCHEU..... 2 800 Euros mensuel

Total des loyers mensuels (3 800 Euros + 1 311 Euros + 2 800 Euros).... 7 911 Euros

Montant des loyers annuels 7 911 Euros x 1294 932 Euros

Valeur de l'immeuble sur la base de 10 fois le loyer annuel soit 949 320 Euros.

La valorisation de l'immeuble retenue par le Cabinet FIDCEN a été arrêtée à 949 000 Euros.

La valorisation des 200 parts de la SCI VICSY pour un montant de 33 055 Euros a été arrêtée à la somme de 33 000 Euros, soit 165 Euros la valeur de la part sociale.

La valorisation de l'apport des 99 parts sociales appartenant à Monsieur Vincent CARRILLO et de l'apport des 99 parts sociales appartenant à Madame Sylvie CARRILLO ressort à 32 670 Euros.

Conclusion :

La valeur de l'apport des 198 parts sociales de la SCI VICSY a été arrêtée à la somme de Trente Deux Mille Six cent Soixante Dix Euros32 670 Euros.

4 - Valorisation de l'apport effectué par Monsieur et Madame Vincent CARRILLO

La valorisation de l'apport des parts sociales détenues personnellement par Monsieur Vincent CARRILLO dans les trois sociétés suivantes s'élève à **297 665** Euros, celle-ci se décompose ainsi :

- 100 parts sociales dans la SARL 2PLT SERVICES valorisées pour 21 000 Euros,
- 1 000 parts sociales qu'il détient personnellement de la SARL NEW PIC SPORTS valorisées pour 260 330 Euros,
- 99 parts sociales qu'il détient personnellement de La SCI VICSY valorisées pour 16 335 Euros.

La valorisation de l'apport en nature des 99 parts sociales de la SCI VICSY détenues personnellement par Madame Sylvie CARRILLO ressort à **16 335** Euros.

**LE MONTANT TOTAL DES APPORTS EN NATURE S'ELEVE A :
Trois Cent Quatorze Mille Euros 314 000 Euros**

IV. REMUNERATION DES APPORTS

En contrepartie des apports en nature d'un montant de 297 665 Euros effectués par Monsieur Vincent CARRILO soit :

- 100 parts sociales qu'il détient personnellement dans la SARL 2PLT SERVICES valorisées pour 21 000 Euros,
- 1 000 parts sociales qu'il détient personnellement de la SARL NEW PIC SPORTS valorisées pour 260 330 Euros,

- 99 parts sociales qu'il détient personnellement de La SCI VICSY valorisées pour 16 335 Euros.

Monsieur Vincent CARRILLO recevra 297 665 parts sociales nouvelle de la SARL GROUPE CLARYO, celles-ci seront créées au prix de Un Euro de valeur nominale chacune entièrement libérée.

En contrepartie de l'apport en nature des 99 parts sociales de la SCI VICSY d'une valeur de 16 335 Euros, Madame Sylvie CARRILLO recevra 16 335 parts sociales nouvelles de la SARL GROUPE CLARYO, celles-ci seront créées au prix de Un Euro de valeur nominale chacune entièrement libérée.

Suite aux apports en nature effectués par Madame Sylvie CARRILLO et Monsieur Vincent CARRILLO, le capital de la société GROUPE CLARYO sera constitué pour un montant de 314 000 Euros divisé en 314 000 parts sociales de Un Euro chacune, de valeur nominale.

V. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons analysé les documents suivants mis à notre disposition :

- Le contrat d'apport en nature des titres sociaux de Monsieur Vincent CARRILLO et Madame Sylvie CARRILLO au profit des sociétés SARL 2PLT SERVICES, SARL NEW PIC SPORTS et de la SCI VICSY ;
- Le projet des statuts constitutifs de la SARL GROUPE CLARYO ;
- Les statuts de la SARL 2PLT SERVICES ;
- Le Kbis de la SARL 2PLT SERVICES ;
- L'identification du Bénéficiaire effectif de la SARL 2PLT SERVICES ;
- Les statuts de la SARL NEW PIC SPORTS ;
- Le Kbis de la SARL NEW PIC SPORTS ;
- L'identification du Bénéficiaire effectif de la SARL NEW PIC SPORTS ;
- Les statuts de la SCI VICSY ;
- Le Kbis de la SCI VICSY ;
- L'identification du Bénéficiaire effectif de la SCI VICSY ;
- La copie des cartes nationales d'identité de Monsieur Vincent CARRILLO et de Madame Sylvie CARRILLO ;
- Le bilan et compte de résultat de la société SARL 2PLT SERVICES arrêtés au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024 (exercices de 12 mois) ;
- Le bilan et compte de résultat de la société SARL NEW PIC SPORTS arrêtés au 30 juin 2024 et 30 juin 2025 (exercices de 12 mois) ;

- Le chiffre d'affaires de la SARL NEW PIC SPORTS pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025;
- Le bilan et compte de résultat de la société SCI VICSY arrêtés au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024 (exercices de 12 mois) ;
- L'évaluation des sociétés SARL 2PLT SERVICES, SARL NEW PIC SPORTS et de la SCI VICSY effectué par le cabinet FIDCEN ;

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier les évaluations retenues,
- Vérifier la réalité des actifs apportés,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports.

VI. CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports en nature des 100 parts de la SARL 2PLT SERVICES, des 1 000 parts de la SARL NEW PIC SPORTS et des 198 parts de la SCI VICSY s'élevant à une valeur de Trois Cent Quatorze Mille Euros (314 000 €) n'est pas surévaluée.

De même, en rémunération des apports des 100 parts sociales de la SARL 2PLT SERVICES, des 1 000 parts sociales de la SARL NEW PIC SPORTS et des 99 parts sociales de la SCI VICSY, Monsieur Vincent CARRILLO recevra 297 665 parts sociales de la SARL GROUPE CLARYO, et Madame Sylvie CARRILLO recevra 16 335 parts sociales de la SARL GROUPE CLARYO d'une valeur nominale de Un Euro chacune intégralement libérées.

Fait à Narbonne, le 26 janvier 2026

**Le Commissaire aux Apports
OLIVER & ASSOCIES**


Jean-Baptiste OLIVER